

Le Manoir des Jésuites

un monument historique à préserver

Historique

Érigé à l'époque de la Nouvelle-France, le Manoir des Jésuites est la plus ancienne résidence de Cap-de-la-Madeleine. Situé sur le Chemin du roy, face au sanctuaire (1714), il faisait partie d'un ensemble de bâtiments seigneuriaux aujourd'hui disparus.

En 1742, le Sieur François Rocheleau en entreprend la construction à la demande des Jésuites, propriétaires de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine. Exemptés d'y tenir feu et lieu, les Jésuites s'y réservent une chambre où ils logent quand ils sont de passage au Cap-de-la-Madeleine.

Ils en demeurent propriétaires jusqu'à la Conquête anglaise alors qu'ils sont frappés d'interdiction. Poste de relais, pension, infirmerie, appartements, la vocation de l'édifice change au gré des acquéreurs. Il en va ainsi de son aspect extérieur.

D'un seul étage coiffé à l'origine d'un toit à deux versants, le manoir fut surhaussé au début du XX^e siècle de deux étages en briques pour y abriter une pension. Le toit mansardé, en vogue durant cette période, remplaçait ainsi le toit à double pentes. À l'exception de quelques modifications mineures survenues ultérieurement, il prenait alors la forme qu'on lui connaît aujourd'hui.

Par ses grandes dimensions, son élévation par rapport au sol, son nombre inhabituel d'ouvertures, les matériaux utilisés et les soins apportés à la finition extérieure, le Manoir des Jésuites se distingue des habitations de son époque et nous révèle le prestige et le rang social de ses occupants.

1903

Récemment surhaussé pour y loger une pension.

Archives Notre-Dame du Cap



1937

Propriété de Charles Numa DeBlois, fondateur du réputé sanatorium trifluvien.

Archives Notre-Dame du Cap



1952

Loué par la Jeunesse Ouvrière Catholique aux Oblats, nouveaux propriétaires du Manoir.

Archives Notre-Dame du Cap



1999

Dans son état actuel, nécessitant une intervention urgente pour le sauvegarder.

Archives Notre-Dame du Cap

« la plus ancienne résidence de Cap-de-la-Madeleine »



Le moulin banal de Cap-de-la-Madeleine construit à proximité du Manoir en 1807 et démolit en 1939.

Le Sanctuaire Notre-Dame du Cap à la fin du XIX^e siècle.

Projet de restauration

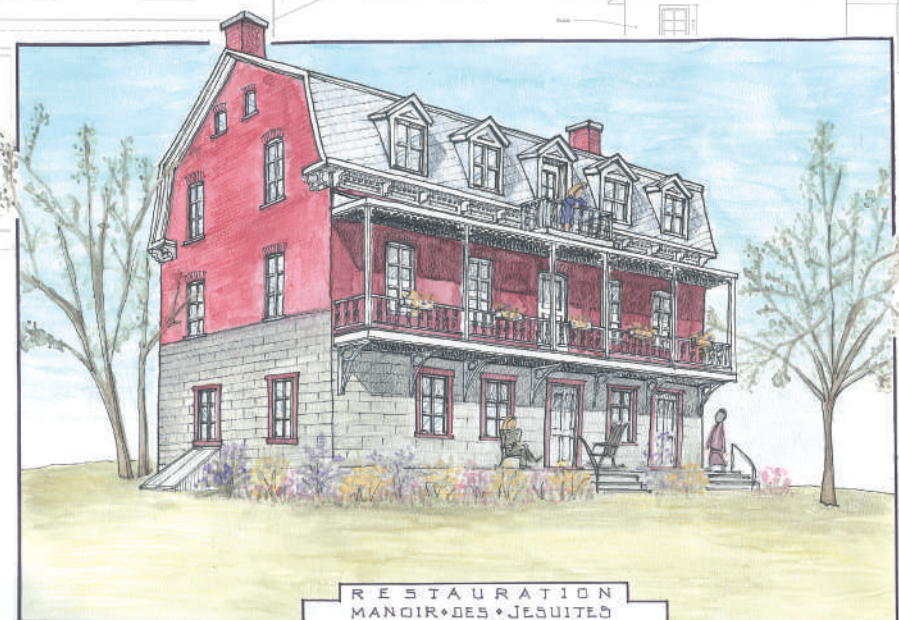
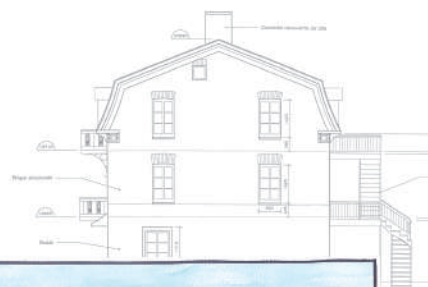
Depuis 1999, la Corporation du Manoir des Jésuites de Cap-de-la-Madeleine tente de sauvegarder l'édifice et de le rendre accessible à la population afin d'accueillir des groupes ou des activités culturelles conformes à l'environnement dans lequel il baigne. Pour participer à cette démarche, un panneau d'interprétation fut installé face au Manoir le dévoilant ainsi au grand public. De plus, à la lumière d'une étude architecturale, la ville de Cap-de-la-Madeleine, de concert avec les Oblats, a décidé de citer le Manoir des Jésuites monument historique, reconnaissant ainsi sa valeur culturelle et patrimoniale. Cependant, ce même rapport révélait une forte détérioration du bâtiment due à l'usure du temps et aux assauts du climat d'où l'urgence d'une intervention pour le protéger.

Pour redonner vie à ce lieu et rouvrir le Manoir au public, la Corporation doit limiter sa dégradation et réparer certaines de ses composantes : le toit, les perrons et galeries, le crépis et le briquetage, en sont des exemples. Afin d'intervenir rapidement et pour en assurer l'entretien régulier au cours des prochaines années, nous faisons appel à la sensibilité et à la générosité du milieu, qui peut démontrer son intérêt pour l'édifice et pour son histoire en contribuant à le préserver.

Pour de plus amples informations :
 Corporation du Manoir des Jésuites de Cap-de-la-Madeleine
 626, rue Notre-Dame
 Cap-de-la-Madeleine (Québec)
 G8T 4G9

ou par courriel :
 yannick.gendron@sympatico.ca

« l'urgence d'une intervention pour protéger le Manoir »



RESTAURATION
 MANOIR • DES • JÉSUITES
 CAP • DE • LA • MADELEINE

LEMAV OL Date et copie - J&B-ARCH